

Chacun pour soi et Dieu pour tous.—R. Oui, je le sais, monsieur le président; mais je ne cherche pas à dire des choses que je ne crois pas.

D. Je le sais, monsieur Stitt; et je vous dis cela comme votre meilleur ami.

—R. Je vous remercie de me le dire comme mon meilleur ami; oui, je vous remercie, monsieur le président.

D. Et pour votre propre bien.

*M. Fournier:*

D. Monsieur Stitt, avez-vous préparé un état indiquant les promotions dans le service civil?—R. J'ai ici un état de peu d'importance. C'est plus ou moins un guide pour les remarques que je désire faire au Comité, si je le puis. Je n'ai pas accordé à l'état en question toute l'attention voulue parce que les promotions, je crois, constituent l'un des problèmes les plus délicats du service et un problème qui mérite d'être étudié non seulement avec soin mais avec l'intelligence d'un homme de grande expérience. C'est un problème très difficile. Je voudrais dire tout d'abord que la Commission du service civil, en matière de promotions, a une fonction à remplir et la remplit. Je m'expliquerai en disant que notre devoir est d'examiner scrupuleusement toutes les promotions. Par exemple, les cotes pour la compétence dans la présente position et les aptitudes pour la position à laquelle le fonctionnaire doit être promu sont déterminées par le ministère, et la Commission du service civil place les points qu'elle accorde pour,—quel est le mot que je désire,—non pas pour l'expérience, mais pour l'ancienneté. Le mot était difficile à prononcer. Certains mots me font bégayer, seulement, vous ne vous en apercevez pas. Quand ces cotes arrivent et que les points pour l'ancienneté sont ajoutés, l'examineur étudie toutes les cotes. L'affidavit est examiné afin de voir si le candidat a prêté serment en bonne forme. On examine l'emploi rempli par le candidat dans l'organisation du département; et si cet individu, en obtenant sa promotion, saute par-dessus la tête d'hommes plus anciens, les examinateurs soulèvent la question et la présente aux commissaires. Nous avons écrit aux ministères pour des cas de ce genre. Nous avons fait davantage. Nous avons fait venir les sous-ministres. Nous avons refusé de procéder aux promotions. Quand les hommes étaient surcotés nous leur avons fait subir un examen écrit; et l'homme qui avait eu les cotes les plus élevées manqua son examen, je me rappelle ce cas, et celui qui obtint le rang le plus élevé fut promu par nous à la position, et le département accepta notre choix. Nous ne connaissons par le travail effectué dans chacun des ministères, comme le connaissent les fonctionnaires départementaux; et je crois que si ces derniers font leur devoir honnêtement,—et je crois qu'ils le font dans la majorité des cas, parce que, sincèrement, le plus grand nombre des fonctionnaires de grade senior, sachant qu'ils sont sujets à la critique et même à une investigation, sont désireux d'accomplir leur tâche d'une manière efficace. Or, dans la plupart des cas leur recommandation, je le crois, est en faveur de l'homme qui devrait avoir la promotion. Malgré ce qui précède, il y a des occasions où nous croyons examiner les cotes données. Je pourrais vous donner un autre exemple et, comme je l'ai dit précédemment, je ne désire pas être contre-interrogé sur ce point parce que je ne veux pas citer les noms, à moins de nécessité, des sous-ministres ou des départements ou des fonctionnaires concernés. Mais je me rappelle un certain concours pour une promotion, il n'y a pas bien longtemps, au sujet de laquelle j'ai moi-même rédigé la lettre que les commissaires ont jugé à propos d'adresser au département. Des représentations furent formulées, il a été procédé à une enquête et l'homme n'a pas eu cette promotion particulière. Un fonctionnaire civil méritant depuis des années cette promotion, un homme d'une expérience plus étendue que celle du fonctionnaire recommandé, obtint la position à laquelle il avait droit. Je pense à deux autres exemples. Je pense à un autre cas,—il est sur mon bureau ou à la veille de l'être,—au sujet duquel nous avons eu une enquête sur la question de promotion, et le certificat